



**VILLEJUIF**  
Tout cède à notre union

DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

**ARRÊTE DU MAIRE**

**OBJET** Numérotation du programme de maison individuelle réalisé à Villejuif (Val-de-Marne), par la SNC AM'Invest, sur la parcelle cadastrée section AM numéro 181 : **40, RUE DE CHEVILLY**

**LE MAIRE DE VILLEJUIF,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le plan annexé ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 11 août 1923, décidant d'attribuer le nom de "rue de Chevilly" à une rue située sur son territoire ;

**Vu** le permis de construire n°094.076.23W1023 accordé à la SNC AM'Invest pour la réalisation d'une maison individuelle à Villejuif, rue de Chevilly ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à la numérotation de cette nouvelle construction ;

**CONSIDÉRANT** la numérotation déjà existante ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1** : La numérotation de la nouvelle maison individuelle située à Villejuif (Val-de-Marne), rue de Chevilly sera la suivante :

**40, RUE DE CHEVILLY**

**ARTICLE 2** : Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ♦ Direction Départementale des Finances Publiques du Val-de-Marne (DDFip)
- ♦ Centre des Finances Publiques Service de la gestion comptable d'Ivry-sur-Seine
- ♦ Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Villejuif
- ♦ Service du cadastre de Créteil
- ♦ Circonscription départementale d'action sanitaire & sociale
- ♦ Centre local de tri de la Poste de Villejuif
- ♦ L'Eau d'Ile-de-France
- ♦ Orange
- ♦ ENEDIS et ENGIE
- ♦ Caserne des pompiers de Villejuif
- ♦ Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN)
- ♦ Commissariats de Cachan et de Villejuif
- ♦ Institut national de la statistique et des études économiques Ile-de-France.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, sis 43, rue du Général de Gaulle 77008 MELUN cedex, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, transmis à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, et affiché.

Fait et arrêté en mairie, à Villejuif, le **30 SEP. 2025**

**Pierre GARZON**

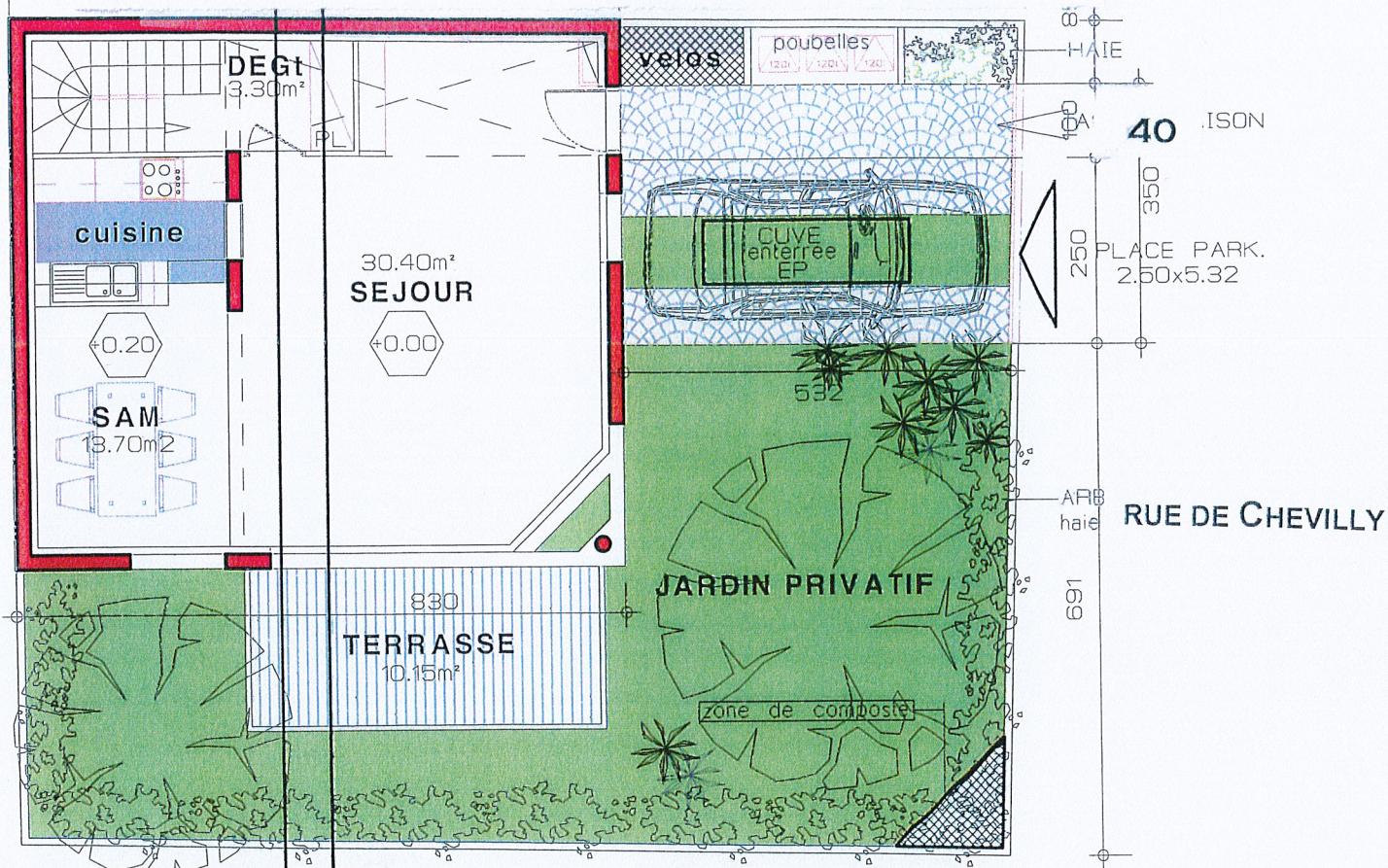
Maire

Conseiller Départemental du Val-de-Marne



▲ NORD

**OBJET** Numérotation du programme de maison individuelle réalisé à Villejuif (Val-de-Marne), par la SNC AM'Invest, sur la parcelle cadastrée section AM numéro 181 : 40, RUE DE CHEVILLY



**PLAN RDC**  
SDP 49.00m<sup>2</sup>

Invest 3 rue Maximilien 94350 - VILLIERS s/m  
adresse mail : scb@orange.fr

STADE : **PC**  
date : 17/04/2023

N° PLAN  
5/11

E. Architecte 12 impasse Davin 13015 - MARSEILLE  
adresse mail : eric.millet@wanadoo.fr

MODIFICATIONS :

INDICE

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le :   
Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
ID : 094-219400769-20251003-AR\_769\_2025-AR

Département :  
VAL DE MARNE

Commune :  
VILLEJUIF

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : AM  
Feuille : 000 AM 01

Échelle d'origine : 1/500  
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 19/09/2025  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées e  
©2022 Directio  
Publiques

Service Départemental des Impôts  
Fonciers  
CADASTRE Centre des Finances  
Publiques 94037  
94037 CRETEIL CEDEX  
tél. 01 43 99 36 36 -fax  
sdif.creteil@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

**OBJET** Numérotation du programme de maison individuelle réalisé à Villejuif  
(Val-de-Marne), par la SNC AM'Invest, sur la parcelle cadastrée section  
AM numéro 181 : 40, RUE DE CHEVILLY

